

**Projet d'implantation d'une minicentrale hydroélectrique au pied du barrage Matawin**

**AJUSTEMENTS APPORTÉS AUX COORDONNÉES DE LA PREMIÈRE PARTIE  
DE L'AUDIENCE PUBLIQUE**

**Québec, le 7 novembre 2005** - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par monsieur Alain Cloutier, tiendra, tel que prévu, la première partie de l'audience publique sur le *projet d'implantation d'une minicentrale hydroélectrique au pied du barrage Matawin par Innergex II* à compter du 14 novembre 2005 à 19 h. La commission a toutefois décidé d'apporter quelques ajustements aux coordonnées des séances publiques déjà annoncées. Les séances publiques se tiendront à Saint-Michel-des-Saints et à Saint-Tite, aux dates et aux endroits suivants :

<b>Saint-Michel-des-Saints</b>	<b>Saint-Tite</b>
Hôtel-Motel Central Benoît, Salle Jérémy 510, rue Brassard	Salle des Chevaliers de Colomb, Conseil 2242 700, rue Brunelle
Les séances débuteront le lundi <b>14 novembre 2005, à compter de 19 h.</b>	Les séances débuteront le mercredi <b>16 novembre 2005, à compter de 19 h.</b>

**UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES**

**1. S'informer**

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

**2. S'exprimer**

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale. Cette deuxième partie de l'audience publique débutera le **13 décembre 2005 à 19 h. Les coordonnées seront rendues publiques dès qu'elles seront disponibles.**

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 14 mars 2006, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

## OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Hôtel de ville de Saint-Tite, 540, rue Notre-Dame ;
- Mairie de Saint-Michel-des-Saints, 441, rue Brassard ;
- Conseil des Atikamekw de Manawan, 135, rue Kicik, Manawan.

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE concernant le projet à l'adresse suivante : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

## LE PROJET

Innergex II propose d'implanter, à même les infrastructures existantes du barrage Matawin, construit à la sortie du réservoir Taureau, une minicentrale hydroélectrique d'une puissance installée de 15 MW. L'option retenue consisterait à installer un groupe turbine-alternateur de type Kaplan à la sortie de trois des quatre puits de fond existants réunis en une seule chambre d'eau. L'objectif du projet serait d'exploiter le potentiel hydroélectrique de la rivière Matawin à l'exutoire du réservoir Taureau. Le coût du projet est évalué à 17,9 millions de dollars, dont 14,2 millions en dépenses directes pour la construction et la fourniture d'équipements. Selon le promoteur, les travaux pourraient débuter en mai 2006 et se terminer en août 2007 par la mise en service de la minicentrale. Il est à noter que le barrage Matawin est une propriété d'Hydro-Québec. Ce dernier demeurerait responsable de la gestion du niveau et des débits du réservoir ainsi que de l'exploitation du barrage. Innergex II s'occuperait de turbiner les débits. De plus, l'entente sur la gestion du réservoir Taureau signée avec le milieu en 2001 n'est pas remise en cause par ce projet.

Des renseignements peuvent également être obtenus au 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, en communiquant avec madame Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, au poste 424, ou par courriel à l'adresse suivante : [matawin@bape.gouv.qc.ca](mailto:matawin@bape.gouv.qc.ca).

Source : Louise Bourdages  
Conseillère en communication  
418 643-7447 ou 1 800 463-4732, poste 532  
[matawin@bape.gouv.qc.ca](mailto:matawin@bape.gouv.qc.ca)